

Direction Territoriale Centre Bourgogne

Service Développement de la Voie d'Eau

> Pôle Juridique et Domanial

APPEL A PROJETS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

ACTIVITE TOURISTIQUE DANS UNE MAISON ECLUSIERE CHATILLON-SUR-LOIRE (45360)

DOSSIER DE CANDIDATURE



DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE A VNF DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature (deux exemplaires papier et une version électronique par mail à <u>sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr</u>) doivent être réceptionnés par la direction territoriale Centre Bourgogne, dans les conditions fixées au point 3.5 de la pièce 1 « Notice explicative », au plus tard le :

7 avril 2020 à 16 heures 30

PRESENTATION DU CANDIDAT

Le candidat est la personne, l'entreprise ou l'association propriétaire ou futur gérant de l'activité concernée par l'emplacement à occuper.

L'entreprise ou l'association peut être en cours de constitution. L'entreprise ou l'association peuvent être en cours de création tout comme l'achat du fonds de commerce ou de la société préexistante à cet AAP.

Si la candidature est retenue, la création de l'entreprise et l'acquisition de la SARL gérant actuellement l'activité touristique au relais du Mantelot ou de l'acquisition de son fonds de commerce devront être achevées pour la signature de la convention d'occupation temporaire.

A compléter, même si envoi des pièces justifiant les renseignements ci-dessous pour la partie « PRESENTATION DU CANDIDAT »

Nom ou raison sociale du candidat :
Forme juridique :
Objet social (un Kbis et un document de présentation de l'entreprise ou de l'association doivent être joints au dossier de candidature) :
Numéro RC ou SIRET :
Capital :



Optimisation au niveau quantitatif de la ressource en eau du canal de Roanne à Digoin, du canal latéral à la Loire, du canal de Briare et son système alimentaire et du canal du Loino.

Chemin Jacques de Baerze – CS 36229 – 21062 DIJON Cedex – T. +33 (0)03 45 34 13 00 www.vnf.fr

LE CAS ECHEANT - Chiffre d'affaires du dernier exercice (le dernier avis d'imposition pour un particulier, les bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices pour une entreprise ou les comptes des trois dernières années pour une association doivent être joints au dossier de candidature) : à joindre en copie
Effectifs prévisionnels :
Nom et prénom du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat (une copie d'une pièce d'identité et le <i>curriculum vitae</i> présentant le parcours du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat doivent être joints au dossier de candidature) :
Fonction du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat :
Téléphone du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat :
Courriel du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat :
Adresse ou siège social du candidat :
Si l'entreprise ou l'association est en cours de création, état d'avancement des démarches :
Nom et prénom de la personne à contacter pour des échanges administratifs si différente du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat :
Fonction:
Téléphone :
Courriel:
PRESENTATION DE L'EMPLACEMENT A OCCUPER
Décrivez les principaux points forts et contraintes de l'emplacement à occuper.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

A compléter ou adresser un projet descriptif de l'activité librement présenté reprenant les caractéristiques essentielles demandées ci-dessous Quelle est l'activité envisagée (un descriptif de l'activité envisagée doit être joint au dossier de candidature)? Souhaitez-vous proposer une activité secondaire ? Dans ce cas, précisez dans quelle mesure cette activité secondaire améliore l'économie du projet. Indiquez les horaires d'ouverture de l'activité. Avec quels partenaires l'activité serait-elle mise en place et exploitée ? Quelle est l'expérience du candidat et de ses partenaires en la matière ? Quels sont les moyens (matériels, humains) et l'organisation mise en œuvre pour exploiter l'activité envisagée ? Quelle est la date prévisionnelle / souhaitée de mise en exploitation commerciale ? Quelles sont les différentes étapes et leur durée avant la mise en exploitation commerciale? Quelle est l'originalité du projet ?

En quoi le projet s'inscrit-il dans une perspective de développement durable (écoconstruction, gestion des déchets, économies d'énergie, etc.) ?
Quels sont les apports du projet pour la voie d'eau (valorisation du patrimoine autour de la voie d'eau, développement des activités fluviales, etc.) ?
Quels sont, le cas échéant, vos liens avec la commune sur laquelle se situe l'emplacement à occuper ? Quels seraient les apports du projet pour la commune et, le cas échéant, pour d'autres collectivités ?
Indiquez comment vous avez pris en compte les contraintes d'urbanisme et de voisinage.
Précisions complémentaires
PRESENTATION DES EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS
A joindre en copie
Les descriptifs utiles (plans, schémas, photos, etc.) sont joints au dossier de candidature – Notamment les plans des activités touristiques extérieures projetées.
Quelles sont les spécificités esthétiques du projet en terme d'intégration dans le payeage ?
Quelles sont les spécificités esthétiques du projet en terme d'intégration dans le paysage ?

PROPOSITION EN MATIERE DE REDEVANCE D'OCCUPATION DOMANIALE

Indiquez le montant de la redevance d'occupation annuelle que vous proposez de verser à VNF, s'il est supérieur au montant de la redevance de base présenté dans la pièce 1 « Fiche de présentation de l'emplacement à occuper et de l'activité ». Dans le cas où les montants proposés sont différents d'une année sur l'autre, joignez un tableau.
PRESENTATION DU BUSINESS PLAN DU PROJET SUR LA DUREE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
A noter que l'ensemble des pièces à caractère comptable peuvent être réalisées par des professionnels (expert-comptable)
Durée de la COT activité économique proposée à 6 ans.
Présentez l'analyse du marché potentiel pour l'activité souhaitée (si elle existe, l'étude de marché peut être jointe au dossier de candidature) et réalisez un prévisionnel de votre résultat d'exploitation sur les 6 années de la COT.
Indiquez la fréquentation prévisionnelle et fournissez le plan d'affaires (chiffre d'affaires, charges d'exploitation et financières, amortissements, résultat net) prévisionnels pour le projet sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire. Pour réaliser le plan d'affaires, le candidat peut prendre pour hypothèse une entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire dans les deux mois suivant la date limite de remise des candidatures. Cette date, donnée comme hypothèse de travail, n'est pas contractuelle et n'engage pas VNF.
à joindre en copie
PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET SUR LA DUREE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
Détaillez le montant prévisionnel des investissements du projet et le déficit d'exploitation prévisionnel au lancement de l'activité. Précisez leurs modalités de financement sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire (fonds propres, dette, subvention, etc.). Le plan de financement sur la durée de la convention d'occupation temporaire doit être joint au dossier de candidature.
DIVERS
Le candidat prévoit-il d'utiliser une partie de la maison éclusière comme logement ? Dans ce cas, fournissez le plan indiquant les zones réservées à l'activité professionnelle et au logement.

PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- un document de présentation de l'entreprise ou de l'association
- un Kbis de moins de trois mois pour une entreprise ou les statuts pour une association
- la copie d'une pièce d'identité pour le gérant ou la personne habilitée à engager le candidat
- le *curriculum vitae* présentant le parcours du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat
- les statuts de la société en projet ou définitif
- un descriptif de l'activité envisagée
- s'il y a lieu, les descriptifs utiles (plans, schémas, photos, etc.) des équipements à installer (tels que système d'assainissement autonome), d'un local à vélos ..., etc.
- le cas échéant, l'étude de marché
- le plan d'affaire prévisionnel du projet sur la durée de la convention d'occupation temporaire fixée à 6 ans
- le plan de financement des investissements sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire
- si la maison éclusière contient une partie logement, un plan matérialisant les zones réservées à l'activité professionnelle et les zones réservées à l'habitation
- L'attestation d'assurance
- les documents relatifs à l'accueil du public (attestation préfectorale de conformité, arrêté d'exploitation, autorisation d'hébergement de tourisme, rapport de la commission de sécurité)